

**ABES**  
Courrier reçu le

13 MARS 2017

enreg. chrono .....00612.....

# AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

---

## CONTRAT DE LICENCE

ACQUISITION DE DONNEES – COLLECTION D'EBOOKS  
NUMERIQUE PREMIUM

---

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), établissement public national à caractère administratif, n° de SIRET 180 044 224 00020, dont le siège est situé 227 avenue du Professeur Jean-Louis Viala, CS 84308, 34193 Montpellier Cedex 5, représenté par Monsieur David Aymonin, en qualité de directeur.

CI-DESSOUS DENOMMEE : «L'ABES»

**D'UNE PART**

Numérique Premium, SAS au capital de 454 281 €, ayant son siège social 170 bis rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris, n° RCS Paris B 752 531 491, représentée par Monsieur Yannick Dehée, en qualité de Président.

CI-DESSOUS DENOMMEE : « l'Editeur »

**D'AUTRE PART**

## SOMMAIRE

<b>Article 1.</b>	<b>Préambule</b>	<b>4</b>	13.2. Responsabilité de l'ABES, des Bénéficiaires, des Utilisateurs autorisés	15	
<b>Article 2.</b>	<b>Définitions</b>	<b>5</b>	13.2.1. Dispositions générales	15	
<b>Article 3.</b>	<b>Objet</b>	<b>6</b>	13.2.2. Dispositions particulières applicables une fois mise en place la Plateforme ISTEEX	15	
<b>Article 4.</b>	<b>Documents contractuels</b>	<b>7</b>	<b>Article 14.</b>	<b>Réparation du préjudice</b>	<b>15</b>
<b>Article 5.</b>	<b>Durée – Entrée en vigueur</b>	<b>7</b>	<b>Article 15.</b>	<b>Assurance</b>	<b>15</b>
5.1.	Durée de la licence	7	<b>Article 16.</b>	<b>Confidentialité</b>	<b>16</b>
5.2.	Durée du droit d'accès à la base de données	7	<b>Article 17.</b>	<b>Données à caractère personnel</b>	<b>16</b>
<b>Article 6.</b>	<b>Base de données</b>	<b>7</b>	17.1.	Formalité préalable	16
6.1.	Hébergement par l'Editeur	7	17.2.	Garantie	16
6.2.	Utilisateurs autorisés	7	17.3.	Droit des personnes	17
6.3.	Identification des Bénéficiaires et des Utilisateurs autorisés	7	<b>Article 18.</b>	<b>Résiliation</b>	<b>17</b>
6.4.	Disponibilité de la Base de données	9	18.1.	Conséquence de la résiliation sur les Données	17
6.5.	Configuration	9	<b>Article 19.</b>	<b>Force majeure</b>	<b>17</b>
<b>Article 7.</b>	<b>Données</b>	<b>9</b>	<b>Article 20.</b>	<b>Tolérance</b>	<b>17</b>
7.1.	Modalités d'accès	9	<b>Article 21.</b>	<b>Indépendance</b>	<b>18</b>
7.2.	Hébergement des données	10	<b>Article 22.</b>	<b>Cession du contrat</b>	<b>18</b>
7.3.	Normes et protocoles	10	<b>Article 23.</b>	<b>Titre</b>	<b>18</b>
7.4.	Conservation	10	<b>Article 24.</b>	<b>Nullité</b>	<b>18</b>
<b>Article 8.</b>	<b>Documentation</b>	<b>10</b>	<b>Article 25.</b>	<b>Règlement des litiges</b>	<b>19</b>
<b>Article 9.</b>	<b>Droit de propriété</b>	<b>11</b>	<b>Article 26.</b>	<b>Domiciliation</b>	<b>19</b>
9.1.	Droits de propriété sur la Base de données et les Données	11	<b>Article 27.</b>	<b>Loi</b>	<b>19</b>
9.2.	Droits concédés	11	<b>Article 28.</b>	<b>Annexes</b>	<b>19</b>
9.3.	Restrictions d'usage	13	<b>Article 29.</b>	<b>Signature</b>	<b>19</b>
<b>Article 10.</b>	<b>Statistiques d'utilisation</b>	<b>13</b>			
<b>Article 11.</b>	<b>Garantie de jouissance paisible</b>	<b>13</b>			
<b>Article 12.</b>	<b>Prix et facturation</b>	<b>14</b>			
<b>Article 13.</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>14</b>			
13.1.	Responsabilité de l'Editeur	14			

## Article 1. Préambule

---

1. Créée par le décret 94-921 du 24 octobre 1994, l'ABES est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son rôle est de recenser et localiser les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents.
2. Dans le cadre de ses missions, l'ABES est mandatée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour conclure, au niveau national, pour le compte des bibliothèques et établissements d'enseignement supérieur, des licences sur des bases de données et/ou des données éditées par des éditeurs français ou étrangers.
3. La conclusion de ces licences nationales s'inscrit dans le cadre plus général du projet de création d'une « Bibliothèque Scientifique Numérique » intitulé projet ISTEEX (ci-après dénommé le projet ISTEEX).
4. Le projet ISTEEX est un programme d'acquisition d'archives scientifiques dont le but est de créer une plateforme numérique aux meilleurs standards internationaux et accessible à partir de toutes les bibliothèques et établissements d'enseignements supérieurs français, ci-après dénommée « la Plateforme ISTEEX ». La Plateforme ISTEEX a notamment pour objectifs de proposer, outre l'accès aux données et métadonnées disponibles, des services à valeur ajoutée basés sur le traitement des données en texte intégral (par exemple et de manière non limitative, interrogation en texte intégral sur les objets numériques indexés dans leur totalité, production de synthèse documentaire par analyse de sous-corpus individualisés pour l'occasion et auxquels sont appliquées des méthodes de text-mining...). L'opérateur chargé de la mise en place de la Plateforme ISTEEX dans le cadre de ce projet est le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).
5. L'Editeur a développé et exploite une base de données (la Base de données) contenant un ou plusieurs ensembles de données sur différents thèmes (les Données) décrite en annexe « Description de la Base de données ».
6. Dans le contexte exposé ci-dessus, l'ABES souhaite souscrire une licence nationale sur la Base de données et les Données de l'Editeur, et l'Editeur est intéressé de consentir une telle licence à l'ABES.
7. Cette licence est conclue dans le cadre du marché de prestations de services n°2016-11 relevant de l'article 30-I 3°.C du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
8. Après une phase de négociation, les parties se sont rapprochées sur les bases suivantes.

## Article 2. Définitions

---

9. Les termes ci-dessous définis auront dans le cadre de la présente licence la signification suivante :

- « Base de données » : une base de données est légalement définie comme un recueil de données ou d'autres éléments indépendants disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen. Ce terme désigne ici la Base de données de l'Editeur identifiée en annexe « Description de la Base de données » ;
- « Bénéficiaires » : personnes morales de droit français situées en France pour le compte desquelles la licence est souscrite, à savoir l'ensemble des personnes ou organismes publics ou privés ayant une activité d'enseignement supérieur ou de recherche, et relevant au moins d'un statut suivant : Etablissements Publics Administratifs (EPA), Etablissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique (EPST), Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel, et Professionnel (EPSCP), Etablissements Publics de Coopération Scientifique (EPCS), Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC), Etablissements Publics Economiques (EPE), Etablissements Publics Sociaux ou Médico-sociaux (EPS), Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC), Groupements d'intérêt Public (GIP), Fondations reconnues d'utilité publique, Association Loi 1901 sans but lucratif soumis au contrôle financier de l'Etat, les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR-CHRU), la Bibliothèque Nationale de France, les établissements coordonnés par les opérateurs du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, les établissements d'enseignement supérieur privés.

Hors du territoire français, les bénéficiaires sont exclusivement les cinq Ecoles françaises à l'étranger à savoir : l'Ecole française d'Athènes, l'Ecole française de Rome, la Casa Velasquez, l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et l'Ecole française d'Extrême-Orient) et les membres du réseau Latitude France dont la liste est disponible à l'adresse <http://www.latitudefrance.org/AnnuaireCarto.html>.

Il est par ailleurs précisé que les accès par les campus à l'étranger des Etablissements d'enseignement supérieur, et tout ajout d'une nouvelle typologie de Bénéficiaires seront préalablement autorisés par l'Editeur au cas par cas.

- « Configuration d'accès » : ensemble des moyens matériels et logiciels permettant d'accéder aux Données via la plateforme de l'Editeur et détaillé à l'annexe « Modalités d'accès » ;
- « Contrat » : désigne le présent document ainsi que ses Annexes ;
- « Documentation » : désigne les informations afférentes à la façon dont sont structurées les Données, en langue française ; le contenu minimal de la Documentation est précisé à l'annexe « Description de la Documentation » ; la Documentation est remise à l'ABES par l'Editeur, dans le cadre du présent contrat ;
- « Données » : informations, documents ou autres éléments, y compris les métadonnées, contenus dans la Base de données. Les Données sont plus amplement définies à l'annexe « Description de la Base de Données ». Les Données sont livrées par

l'Editeur sur support physique ou par FTP. Les modalités d'accès aux données sont définies à l'article « Les Données ». Les droits concédés sur ces données sont énumérés à l'article « Droit de propriété » du contrat de licence ;

- « Droit d'accès » : droit de consulter, d'utiliser, d'extraire et de réutiliser, sous réserve de ce qui est prévu à l'article « Droit de propriété » du présent contrat la Base de données et/ou les Données pour un usage pédagogique et de recherche, pour un autre usage conforme aux missions des Bénéficiaires, ainsi que pour un usage personnel à des fins privées ;
- « Métadonnées » : ensemble structuré d'informations techniques, de gestion et de description attaché à une donnée servant à décrire les caractéristiques des Données en vue de faciliter leur repérage, leur gestion, leur consultation, leur usage ou leur préservation ;
- « Plateforme ISTEEX » : plateforme informatique permettant l'accès à et le traitement de l'information créée dans le cadre du projet de Bibliothèque Scientifique Numérique ISTEEX visé en préambule, et qui sera opérée par le CNRS ;
- « Titre » : nom donné à un élément contenu dans la Base de données ;
- « Utilisateur autorisé » : (1) Pour la BnF : personnel administratif de la bibliothèque, les usagers de la bibliothèque utilisant des terminaux d'ordinateurs dans les locaux de la bibliothèque (« walk-in users ») dans les sites autorisés par les Bénéficiaires; (2) Pour les institutions ayant des missions d'enseignement supérieur et de recherche : étudiants actuellement inscrits à temps plein ou à temps partiel (« alumni» exclus), corps professoral, chercheurs et enseignants chercheurs, personnel administratif, chercheurs et professeurs invités et walk-in users dans les sites autorisés par les Bénéficiaires; (3) Pour les autres types d'organisation : employés, prestataires indépendants et autres travailleurs temporaires tant qu'ils effectuent des tâches dans le cadre de leur emploi ou de la mission leur ayant été assignée par le Bénéficiaire et sur les Sites des Bénéficiaires. Les utilisateurs autorisés peuvent accéder à la Base de données par le réseau d'un Bénéficiaire conformément au présent contrat ou à accéder aux Données de l'Editeur via la Plateforme ISTEEX, à des fins de recherche et, d'éducation ou autres fins non commerciales.

### Article 3. **Objet**

---

10. La présente licence a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Editeur concède à titre non exclusif à l'ABES, agissant au nom et pour le compte des Bénéficiaires, notamment du CNRS, et des Utilisateurs autorisés un Droit d'accès à la Base de données et aux Données conformément aux articles « Modalités d'accès », « Données » et « Droit de propriété » dans les termes et conditions décrits ci-après.

## Article 4. Documents contractuels

---

11. Les documents contractuels du marché, dont la présente licence fait partie, et leur hiérarchie sont définis à l'article « Documents contractuels » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché n°2016-11.

## Article 5. Durée – Entrée en vigueur

---

### 5.1. Durée de la licence

12. La présente licence entre en vigueur à compter de la notification du marché dont la présente licence fait partie intégrante.

13. La présente licence, et le Droit d'accès y afférent, sont consentis à titre non exclusif pour toute la durée légale, actuelle ou future, des droits de propriété intellectuelle sur la Base de données et les Données, qu'il s'agisse du droit d'auteur ou du droit du producteur de base de données.

### 5.2. Durée du droit d'accès à la base de données

14. L'Editeur concède un Droit d'accès distant à sa Base de données à l'ABES agissant au nom et pour le compte des Bénéficiaires et de leurs Utilisateurs autorisés selon les modalités figurant à l'Annexe « Modalités d'accès ». L'accès distant pour les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés via le site de l'éditeur est accordé, pour une durée de cinq ans, renouvelable pour la même durée par périodes d'une année.

## Article 6. Base de données

---

### 6.1. Hébergement par l'Editeur

15. La Base de données sera accessible via le site internet de l'Editeur dont l'adresse est indiquée à l'annexe « Modalités d'accès ».

### 6.2. Utilisateurs autorisés

16. Les Utilisateurs autorisés selon la définition prévue à l'article « Définitions » sont autorisés à accéder à la Base de données et à utiliser les Données conformément à l'article « Droits concédés ».

17. L'accès à la Base de données par les Utilisateurs autorisés se fera de manière simultanée et le nombre de connexion sera illimité.

### 6.3. Identification des Bénéficiaires et des Utilisateurs autorisés

18. Dès signature du présent contrat, l'Editeur concède aux Utilisateurs autorisés un droit d'utilisation à distance de sa Base de données et aux Données chargées sur la Plateforme ISTEEX. Les Bénéficiaires ne partageront pas l'accès avec des tiers non éligibles à la qualification d'Utilisateur autorisé, que ce soit directement ou indirectement.

19. Les Bénéficiaires limiteront strictement l'accès distant à la Base de données et aux Données hébergées sur la Plateforme ISTEK aux Utilisateurs autorisés. Les usagers des bibliothèques publiques, en ce compris la BnF, ne pourront cependant avoir accès à la Base de Données en dehors des terminaux d'ordinateurs situés dans les locaux de la bibliothèque publique. Le contrôle des identités se fera sur la base des adresses IP des Bénéficiaires, ainsi que via un mécanisme de propagation d'identité. L'ABES communiquera à l'Editeur la liste des adresses IP des Bénéficiaires.

Pour les bibliothèques publiques et les établissements du réseau de coopération culturelle à l'étranger, l'ABES centralisera le contrôle d'accès par le biais d'un reverse-proxy. L'Editeur se réserve le droit de vérifier auprès de l'ABES, par tous les moyens légaux, la régularité des accès par rapport à ce qui est contractuellement prévu. L'Editeur se réserve par ailleurs au cas par cas le droit de refuser d'ouvrir l'accès via IP aux campus ou annexes de Bénéficiaires situés en dehors du territoire français.

20. A la notification du marché, l'ABES transmettra à l'Editeur les adresses IP des Bénéficiaires en sa possession. L'Editeur s'engage à ouvrir les accès à la Base de données aux Bénéficiaires dont les adresses IP lui auront été fournies par l'ABES dans un délai maximum de trois (3) semaines à compter de la fourniture.

21. Par la suite, l'ABES fournira à l'Editeur les adresses IP collectées auprès des autres Bénéficiaires, par vague mensuelle. L'Editeur disposera à chaque transmission d'un délai de trois (3) semaines pour ouvrir les accès concernés.

22. Il appartient aux Bénéficiaires d'informer les Utilisateurs autorisés des conditions d'accès et des usages autorisés de la Base de données de l'Editeur et de la présente licence et de délivrer le cas échéant des identifiants et des mots de passe aux Utilisateurs autorisés.

23. L'ABES et les Bénéficiaires s'engagent à informer l'Editeur s'ils pensent que la sécurité de leurs accès a été compromise.

L'ABES et les Bénéficiaires mettront en œuvre des efforts raisonnables pour :

- Communiquer, le cas échéant, tous les mots de passe et éléments d'identification utilisés pour accéder aux Données et/ou à la Base de données exclusivement aux Utilisateurs autorisés, ne pas divulguer les mots de passe et éléments d'identification à des tiers, et notifier à l'ensemble des Utilisateurs autorisés qu'ils ne doivent pas divulguer un quelconque mot de passe ou élément d'identification à un quelconque tiers; et

- Promptement, dès qu'ils ont connaissance d'une utilisation non autorisée des Données et/ou de la Base de données, la notifier à l'Editeur et prendre des mesures correctrices afin d'arrêter cette situation et en prévenir la répétition.

24. Dans le cas d'une quelconque utilisation non autorisée de la Base de données et/ou des Données, l'Editeur pourra suspendre l'accès et/ou requérir que l'ABES et /ou le Bénéficiaire suspendent l'accès à partir duquel l'utilisation non autorisée est apparue, sur préavis adressé au Bénéficiaire ou à l'ABES par recommandé avec accusé de réception quinze (15) jours à l'avance. Ni les Bénéficiaires ni l'ABES ne seront tenus responsables de l'utilisation non autorisée de la Base de données et/ou de Données par un quelconque Utilisateur autorisé sous réserve que l'utilisation non autorisée n'ait pas résulté de la propre négligence, ou d'une mauvaise action intentionnel le de l'ABES ou des Bénéficiaires et que l' ABES ou les Bénéficiaires n'aient pas permis la poursuite de cette utilisation non autorisée une fois qu'ils

en ont eu la connaissance effective. L'Editeur s'engage à rétablir l'accès suspendu au plus tard quinze (15) jours après que l'ABES ou les Bénéficiaires ont montré les mesures prises pour éviter que toute utilisation non autorisée continue ou se reproduise.

#### **6.4. Disponibilité de la Base de données**

25. L'Editeur fournira l'accès distant à la Base de données avec une qualité de service compatible avec les standards de l'industrie, spécifiquement, pour fournir un service continu (7 jours sur 7, 24 heures sur 24) avec une moyenne de fonctionnement de 98 % par an. Les 2 % restants comprennent les travaux de maintenance et de réparation prévus se déroulant à des heures causant le moins de désagrément possible aux Bénéficiaires et à ses Utilisateurs autorisés, et pour restaurer le service aussi rapidement que possible en cas d'interruption ou de suspension du service.

26. L'Editeur se réserve le droit de retirer de la Base de données, dont l'adresse est précisée en Annexe « Modalités d'accès », le contenu illégal, préjudiciable, faux ou contrefaisant. Si le retrait représentait plus de cinq pour cent (5 %) des Données (nombre de chapitres), les pénalités prévues à l'article 18 du CCAP s'appliqueront.

#### **6.5. Configuration**

27. La liste des matériels, équipements et fournitures nécessaires à une exploitation de la Base de données conforme aux règles de l'art est précisée en annexe « Modalités d'accès ».

## **Article 7. Données**

---

### **7.1. Modalités d'accès**

28. L'utilisation des Données sera sujette à ce qui est prévu à l'article « Droit de propriété » du présent contrat. L'Editeur reconnaît qu'aucune mesure technique de protection (DRM) empêchant ou restreignant l'utilisation de la Base de données ou des Données ne sera mise en œuvre.

29. L'Editeur s'engage à s'assurer qu'une adresse URL pérenne soit attribuée pour chaque Titre de la Base de données.

30. Les Métadonnées seront livrées en XML et une DTD ou un schéma de données y seront associés. Elles devront inclure l'intégralité des informations bibliographiques disponibles. L'Editeur s'engage à fournir toutes les éventuelles mises à jour des Métadonnées dès qu'elles sont publiées.

31. Les données (texte intégral) devront être livrées dans les formats utilisés par l'éditeur pour sa propre plate-forme. Elles seront fournies en XML et une DTD ou un schéma de données y seront associés. Si l'éditeur ne dispose pas de données en format XML pour sa propre plate-forme, les données pourront être fournies en PDF mode texte uniquement.

32. Les notices MARC relatives aux Titres seront livrées. Elles devront inclure l'intégralité des informations bibliographiques disponibles. L'Editeur s'engage à fournir toutes les éventuelles mises à jour des Métadonnées dès qu'elles sont publiées.

33. L'Editeur reconnaît que les Données et Métadonnées livrées sont dans un format manipulable permettant l'exercice des Droits Conçédés décrits à l'article 9.2 de la présente Licence. Les caractères doivent utiliser le codage UTF8.

34. Données et Métadonnées seront livrées via un serveur FTP ou sur un support physique dans un délai de six trois semaines à compter de la notification du marché dont la présente licence fait partie intégrante. L'Editeur s'engage à fournir la Documentation, en français ou en anglais le cas échéant, afférente aux Données et Métadonnées.

## **7.2. Hébergement des données**

35. Dans le cadre du projet ISTEK, les Données seront hébergées sur la Plateforme ISTEK et accessibles sur cette Plateforme via internet par les Utilisateurs autorisés.

36. L'hébergement des Données sera assuré par le CNRS.

## **7.3. Normes et protocoles**

37. Afin de faciliter l'échange de Données et notamment afin de faciliter la recherche des informations dans la Base de données l'Editeur s'engage à faire des efforts commercialement raisonnables pour se conformer aux normes et protocoles référencés en annexe « Modalités d'accès ».

## **7.4. Conservation**

38. Dans le cadre de la présente licence, l'Editeur s'engage à participer à un programme de conservation des Données à l'échelon international de type Portico ou LOCKSS (Lots of Copies Keep Stuff Safe) et à charger des copies de sauvegarde dans ces archives permanentes.

39. Les Données devront faire l'objet d'un archivage pérenne par l'Editeur en utilisant les meilleures techniques en vigueur.

40. L'ABES est autorisée à établir deux (2) copies de sécurité sous format analogique ou numérique et à les faire héberger par les institutions de son choix, sous réserve d'en informer préalablement l'Editeur, et conformément aux termes définis dans le présent contrat.

## **Article 8. Documentation**

---

41. La Documentation associée aux Données est remise par l'Editeur à l'ABES dans le cadre du présent contrat.

42. L'Editeur tient également à la disposition de l'ABES une documentation électronique disponible sur son site web, dont l'adresse figure à l'annexe « Modalités d'accès ».

43. La Documentation mise à disposition par l'Editeur est rédigée en langue française.

## Article 9. Droit de propriété

---

### 9.1. Droits de propriété sur la Base de données et les Données

44. L'Editeur garantit qu'il dispose de l'intégralité des droits nécessaires pour conclure le présent accord avec l'ABES. Tous les droits relevant de la propriété intellectuelle, incluant notamment et de manière non limitative droit d'auteur et droit sui generis du producteur de base de données, demeurent la propriété exclusive de l'Editeur. Aucun droit n'est concédé par l'Editeur à l'ABES à l'exception de ceux expressément cités dans cet accord.

### 9.2. Droits concédés

45. Dans le cadre du présent contrat, l'Editeur concède à l'ABES, aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés, à titre non-exclusif et pour le monde entier, les droits de propriété intellectuelle nécessaires et suffisants pour qu'ils puissent utiliser la Base de données et les Données telles que définies dans l'article « Définitions » de ce contrat.

46. Les droits concédés le sont pour la version disponible de la Base de données et des Données à la date de signature des présentes, ainsi que le cas échéant pour les nouvelles versions et les mises à jour.

47. Les droits spécifiques concédés par l'Editeur à l'ABES, aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés sont les suivants :

- Utiliser la Base de Données et les Données, accéder, consulter, parcourir et visualiser la Base de Données et les Données; imprimer, télécharger, faire des copies électroniques et stocker des Données, en quantité raisonnable, à des fins conformes aux missions des Bénéficiaires ;
- reproduire et représenter des Données sur les sites Internet et Intranet des Bénéficiaires et dans des supports de cours électroniques, dans des systèmes de conservation et de management de cours et dans des sites Internet d'enseignement et/ou de recherche, en quantité raisonnable, dans la limite de 5% d'un Titre (chaque titre est identifié dans l'annexe "Description de la base de Données") et de 15 % des Données, et plus généralement dans les limites du droit de citation autorisé par la législation française, sous réserve que le contenu contienne le crédit approprié de la source, du titre, de l'auteur et de l'Editeur ;
- fournir des copies papier ou électroniques, en quantité raisonnable, d'articles, extraits, chapitres individualisés à partir des Données à des tiers pour leurs besoins en matière d'enseignement et de recherche ;
- reproduire les Données, en quantité raisonnable, dans des travaux universitaires tels que les thèses et mémoires ;

- reproduire ou représenter publiquement les Données, dans le cadre de supports de cours ou autres activités pédagogiques comme, à titre d'exemple, des séminaires, des conférences, des ateliers, des thèses ;
- fournir les Métadonnées à l'ensemble des Bénéficiaires afin qu'ils puissent les intégrer dans leur catalogue local ou leur outil de découverte. Les Métadonnées seront également fournies à l'ensemble des catalogues collectifs (à titre d'exemple le SUDOC et WorldCat). Les Métadonnées seront placées sous le régime de la licence ouverte/open licence Etalab ;
- modifier le format des Métadonnées et les enrichir par ajout de contenus ou de liens ;
- enrichir les données par l'ajout de contenus et de liens.

48. Les droits spécifiques concédés à l' ABES, au CNRS et aux Bénéficiaires dans le cadre de la mise en place de la plateforme ISTEEX sont les suivants :

- concéder à l' ABES, au CNRS et aux Bénéficiaires le droit de charger les Données et les Métadonnées, communiquer les Données et les Métadonnées via un réseau sécurisé et plus spécifiquement via la Plateforme ISTEEX, rendre les Données et les Métadonnées disponibles, fournir l'accès et permettre l'utilisation des Données et des Métadonnées, en conformité avec les termes et conditions du présent contrat ;
- concéder à l' ABES, au CNRS et aux Bénéficiaires, le droit d'exposer les Données par l'intermédiaire d'un outil de découverte ou d'autres fournisseurs de services pour les bibliothèques dans la mesure où l'Editeur a conclu un accord avec les fournisseurs en question pour l'utilisation des Données ;
- utiliser les Données hébergées sur la plateforme de l'Editeur ou sur la Plateforme ISTEEX pour se livrer à des opérations de fouilles de texte (*text-mining* et *data-mining*), conformément aux missions des Bénéficiaires ;
- enrichir les Données par liaisons et annotations, fournir un accès libre aux Données annotées pour l'ensemble des Utilisateurs autorisés ;
- mettre à disposition des tiers dans un but scientifique et non commercial, des extraits enrichis ou annotés, dans le cadre d'une licence libre permissive de type *Creative Commons* dans la limite de 5% d'un Titre (chaque titre est identifié dans l'annexe "Description de la base de Données"), et de 15 % des Données, et plus généralement dans les limites du droit de citation autorisé par la législation française ;
- Diffuser dans le cadre d'une licence libre permissive de type *Creative Commons* les résultats de recherches issus de l'exploitation des Données d'ISTEEX dans le cadre de leur activité de text-mining et data-mining (lexiques, ontologies, réseaux de connectivité lexicaux, thématiques, d'auteurs ou d'institutions par exemple), à l'exclusion des données elles-mêmes ;

### 9.3. Restrictions d'usage

49. La Base de données et/ ou les Données, qu'elles soient accessibles en ligne via la Base de Données ou localement hébergées sur la Plateforme ISTEK, peuvent être utilisées par les fournisseurs ou d'autres tiers retenus par l'ABES, le CNRS ou les Bénéficiaires pour atteindre les objectifs du projet ISTEK, définis en préambule de la présente licence. Ces fournisseurs ou d'autres tiers retenus par l'ABES, le CNRS ou les Bénéficiaires ne doivent pas être autorisés à utiliser la Base de données et/ ou les Données à d'autres fins que pour fournir les services pour lesquels ils ont été engagés par l'ABES, le CNRS ou les Bénéficiaires et sous réserve des termes et conditions de la présente licence.

50. Ne sont pas autorisés :

- la rediffusion de la Base de données en dehors des termes du Contrat ;
- la rediffusion des Données en tant que telles, notamment sur les propres sites web des Bénéficiaires ou des Utilisateurs autorisés, indépendamment des travaux et documents intégrant ces Données réalisés conformément aux usages autorisés ;
- la revente des Données
- le fait d'enlever, masquer ou modifier d'une quelconque manière que ce soit quelque mention de copyright que ce soit, d'autres mentions ou déclarations de décharge de responsabilité telles qu'elles figurent dans les Données ;
- l'usage d'un robot ou d'un aspirateur de site web ;
- l'utilisation de tout ou partie des Données à des fins lucratives, sans l'autorisation écrite préalable de l'Editeur
- tout droit et toute forme d'utilisation ou d'exploitation qui n'est pas expressément accordé ci-dessus.

## Article 10. Statistiques d'utilisation

---

51. L'éditeur fournira à l'ABES des données statistiques d'usage compatible avec la dernière recommandation COUNTER et ce conformément à l'annexe « Statistiques ». De la même manière, l' ABES fera des efforts raisonnables pour fournir à l'Editeur selon les mêmes modalités les statistiques d'usage de chaque Bénéficiaire de la Plateforme ISTEK et ce conformément à l'Annexe« Statistiques».

## Article 11. Garantie de jouissance paisible

---

52. L'Editeur garantit à l'ABES qu'il détient les droits lui permettant de concéder les droits tels que prévus à l'article « Droits concédés » du présent contrat.

53. L'Editeur garantit à l'ABES que la Base de données et les Données ne portent pas atteinte à un droit quelconque appartenant à des tiers. En particulier, l'Editeur garantit que la Base de données et les Données ne constituent pas en tout ou partie un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme.

54. L'Editeur garantit l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire auquel l'exécution du contrat aurait porté atteinte.

55. L'Editeur s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés et qui se rattacherait directement à l'exploitation de la Base de données ou des Données.

56. L'Editeur prendra dans ce cadre à sa charge toute condamnation prononcée à l'encontre de l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés ainsi que les frais et honoraires exposés par ceux-ci pour leurs défenses, l'ABES s'engageant de son côté à collaborer loyalement à l'action en communiquant à l'Editeur les éléments utiles à la défense qui seraient en sa possession.

57. En cas de préjudice direct subit par l'ABES ou le CNRS ou un ou plusieurs bénéficiaires ou utilisateur autorisés du fait exclusif de l'Editeur ou de ses fournisseurs, alors la responsabilité de l'Editeur et ses fournisseurs pourra être engagée. L'indemnisation de ce préjudice ne pourra pas dépasser une somme égale au montant acquitté par l'ABES au titre du Contrat, Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas :

- (i) à tout dommage aux personnes résultant de la négligence coupable de l'Editeur ;
- (ii) aux cas de faute lourde et de dol de l'Editeur

## **Article 12. Prix et facturation**

---

58. L'ABES en sa qualité de souscripteur de la licence règle le prix à l'Editeur pour le compte des Bénéficiaires.

59. Les modalités de facturation sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières.

60. Les prix sont indiqués dans l'acte d'engagement. Ils sont définis hors taxes et majorés de la TVA en vigueur au jour de la facturation.

## **Article 13. Responsabilité**

---

### **13.1. Responsabilité de l'Editeur**

61. L'Editeur sera soumis à une obligation de résultat en ce qui concerne la fourniture de la Base de données et des Données ainsi que leur disponibilité dans les termes du contrat.

## **13.2. Responsabilité de l'ABES, des Bénéficiaires, des Utilisateurs autorisés**

### **13.2.1. Dispositions générales**

62. Chaque Utilisateur autorisé n'est responsable que de ses propres actes et il appartient en conséquence à l'Editeur en cas d'utilisation non conforme de poursuivre la personne responsable notamment en se fondant sur l'adresse IP d'accès à sa Base de données.

63. L'ABES ne pourra être tenue pour responsable des utilisations faites de la Base de données et des Données par les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés.

64. L'ABES tient les Bénéficiaires informés de leurs obligations au titre de la présente licence nationale souscrite pour leur compte par la mise à leur disposition de cette licence.

65. Si l'ABES a connaissance d'une utilisation non-autorisée ou autre violation des droits de l'Editeur, elle s'engage à en aviser l'Editeur, lequel sera autorisé à suspendre sous sa responsabilité tout accès aux Données au Bénéficiaire ou à l'Utilisateur autorisé contrevenant.

### **13.2.2. Dispositions particulières applicables une fois mise en place la Plateforme ISTEEX**

66 Une fois la Plateforme ISTEEX opérationnelle et les Données hébergées sur cette plateforme, l'ABES s'assurera que l'opérateur chargé de la mise en place de la Plateforme ISTEEX, le CNRS, se dotera d'outils techniques permettant de détecter des utilisations des Données contraires aux termes de la présente licence, notamment par l'intermédiaire des adresses IP.

## **Article 14. Réparation du préjudice**

---

67. L'Editeur indemniserà, défendra et tiendra à l'abri du préjudice l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés de tout ou contre toute perte, dommage, coût, responsabilité ou dépense (incluant les honoraires raisonnables d'avocats) résultant d'une action de tiers ou d'une réclamation à propos de l'utilisation de la Base de données, conformément aux termes et conditions du Contrat, contrefaisant les droits de propriété intellectuelle desdits tiers. Si une telle action où une telle réclamation survenait, l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés le notifieraient promptement et coopérerait raisonnablement avec l'Editeur. Cette obligation d'indemnisation survivra après la résiliation du Contrat.

68 En aucun cas, l'Editeur ou ses sous-traitants, d'une part, et l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés, d'autre part, ne seront tenus responsables les uns envers les autres de toute perte de chiffre d'affaires ou de bénéfices ou de tout autre dommage indirect lié à l'utilisation de la Base de données et des Données.

## **Article 15. Assurance**

---

69. L'Editeur s'engage à maintenir pendant la durée du présent contrat, à ses propres frais, une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle souscrite auprès d'une compagnie d'assurance européenne notoirement solvable. L'Editeur doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution

de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie. A tout moment durant l'exécution du marché, l'Editeur doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

## **Article 16. Confidentialité**

---

70. Toute information, quel qu'en soit le support, communiquée par l'une des parties à l'autre, à l'occasion de l'exécution du présent contrat, est soumise à une obligation de confidentialité. Les parties prennent toutes mesures particulières à la protection des documents et des supports de ces informations, quelles qu'en soient la nature ou la forme.

71. Chacune des parties s'interdit, notamment, toute communication écrite ou verbale ou toute remise de documents, notamment concernant les termes financiers et les conditions commerciales du Contrat, à des tiers sans autorisation écrite et préalable de l'autre partie. Les parties adoptent toute mesure propre à faire respecter les stipulations du présent article par leurs préposés.

72. Les obligations résultant du présent article ne s'appliquent pas si le destinataire de l'information apporte la preuve que cette information, au moment de sa communication, est déjà en sa possession ou accessible au public. Elles cessent si le destinataire apporte la preuve que, depuis sa communication, cette information a été reçue par lui, d'un tiers, licitement et sans faire l'objet d'une obligation de discrétion ou de confidentialité, ou est devenue accessible au public autrement que par violation des stipulations du présent article.

73. Par dérogation au présent article la divulgation d'informations relatives aux données d'utilisation non personnalisées à des fins statistiques ou internes est autorisée de même que l'accès aux documents qualifiés de documents administratifs selon la loi du la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration entre l'administration et le public est applicable.

## **Article 17. Données à caractère personnel**

---

### **17.1. Formalité préalable**

74. Chacune des parties fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### **17.2. Garantie**

75. Chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel.

### **17.3. Droit des personnes**

76. En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les personnes physiques dont les noms sont utilisés par chacune des parties peuvent faire l'objet d'un droit de questionnement, d'accès, de modification et de rectification auprès de chaque partie concernée par la demande, à l'adresse de leur siège social respectif, à défaut de précisions particulières figurant sur les documents de collecte de données à caractère personnel.

## **Article 18. Résiliation**

---

### **18.1. Conséquence de la résiliation sur les Données**

77. A compter de la date de cessation des relations contractuelles, l'ABES s'engage à informer les bénéficiaires de la rupture des relations contractuelles.

78. En cas de résiliation du contrat, pour quelque cause qu'elle survienne, les Utilisateurs autorisés ne seront plus autorisés à accéder à la Base de données de l'Editeur à compter de la date de fin du contrat.

79. En revanche, les droits concédés à l'article 9.2 « Droits concédés » sur les données intégrées à la plateforme ISTEK et/ou réutilisées sous quelque forme que ce soit pendant la durée du contrat seront conservées par le CNRS et seront toujours accessibles aux Utilisateurs autorisés depuis la plateforme ISTEK ».

## **Article 19. Force majeure**

---

80. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

81. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

82. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

## **Article 20. Tolérance**

---

83. Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

84. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

## Article 21. Indépendance

---

85. Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte, de manière indépendante et ne seront pas considérées agent l'une de l'autre.

86. La présente licence ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre partie.

87. Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie.

88. En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

## Article 22. Cession du contrat

---

89. La présente licence ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux sans l'accord de l'autre partie.

90. L'Editeur peut toutefois transmettre la présente licence en totalité dans le cadre d'une fusion-absorption, d'une scission ou d'un apport total ou partiel d'actif ou tout autre opération juridique de même nature ayant pour effet de transférer l'activité de l'Editeur.

91. L'Editeur peut également transférer ses obligations contractuelles à toute société qui ferait partie, actuellement ou dans le futur, du groupe de l'Editeur.

92. L'ABES serait quant à elle autorisée à céder le contrat si la mission qui lui a été confiée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche venait à être transférée à une autre entité administrative.

## Article 23. Titre

---

93. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

## Article 24. Nullité

---

94. Si une ou plusieurs stipulations de la présente licence sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## Article 25. Règlement des litiges

---

95. Les litiges sont réglés dans les conditions fixées par l'article « Litiges » du CCAP.

## Article 26. Domiciliation

---

96. Pour l'exécution de la présente licence et sauf dispositions particulières, les parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège respectif.

## Article 27. Loi

---

97. La présente licence est régie par la loi française.

98. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

## Article 28. Annexes

---

99. La présente licence comprend les annexes suivantes :

- Annexe Description de la Base de données
- Annexe Description de la Documentation
- Annexe Modalités d'accès
- Annexe Statistique

## Article 29. Signature

---

Fait à Montpellier

En deux originaux

Pour L'ABES

Pour l'Editeur

Nom

D. AYMONIN

Nom

M. Yannick Delé

Qualité

Directeur

Qualité

Président

Date

29/03/2017

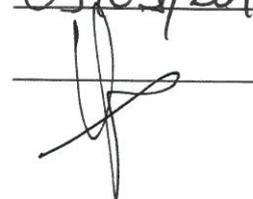
Date

09/03/2017

Signature



Signature



## Annexe Description de la Base de données

ISBN/eISBN	Titre	Date publication
9782911127298	André Malraux	1996
9782911127670	Honoré de Balzac	1999
9782911127199	Le polar français...	1995
9782911127465	Louis Aragon	1997
9782911127304	Nathalie Sarraute	1996
9782911127410	Roman français contemporain	1997
9782251900032	Aimé Césaire, Frantz Fanon. Portraits de décolonisés	2010
9781551301303	Le Français en contexte. Le Chien jaune de Georges Simenon	1976
9781551301686	Lire Rimbaud : Approches critiques. Hommages à James R. Lawler	2000
9782100033171	Introduction à la vie littéraire du XVIe siècle	1997
9782100040704	La littérature française du Moyen Âge	1999
9782100035663	La littérature française du XVIIe siècle	1997
9782100041459	La littérature française du XVIIIe siècle	1999
9782100037629	Lire le Moyen Âge	1998
9782737704208	André Breton, qui êtes-vous ?	1996
9782737704178	Antonin Artaud, qui êtes-vous ?	1996
9782737704147	Colette, qui êtes-vous ?	1996
9782365837965	Le théâtre lyrique d'Emile Zola	1983
9782369430162	À l'ombre d'un grand cœur, <i>Souvenirs d'une collaboration</i>	2014
9782847362695	Dictionnaire du roman populaire francophone	2007
9782365837910	Émile Zola entre doute et rêve de totalité	2013
9782365837934	Emile Zola raconté par sa fille	2013
9782369432999	Le naturalisme et ses genres	2014
9782847362336	Monsieur de Saint-Simon	2007
9782847360158	Tome 1 : Les débuts (1858-1865)	2002
9782847360165	Tome 2 : Le feuilletoniste (1866-1867)	2002
9782847360196	Tome 3 : La naissance du naturalisme (1868-1870)	2003
9782847360202	Tome 4 : La guerre et la Commune (1870-1871)	2003
9782847360240	Tome 5 : Thiers au pouvoir (1871-1873)	2003
9782847360257	Tome 6 : L'ordre moral (1873-1874)	2003
9782847360349	Tome 7 : La République en marche (1875-1876)	2004
9782847360356	Tome 8 : Le scandale de l'Assommoir (1877-1879)	2004
9782847360417	Tome 9 : Nana (1880)	2004
9782847360424	Tome 10 : La critique naturaliste (1881)	2004
9782847360554	Tome 11 : La fortune d'Octave Mouret (1882-1883)	2005
9782847360561	Tome 12 : Souffrance et révolte (1884-1885)	2005
9782847361070	Tome 13 : Naturalisme pas mort ! (1886-1888)	2006
9782847361087	Tome 14 : Le sang et l'argent (1888-1891)	2006
9782847361728	Tome 15 : La Clôture (1892-1893)	2007
9782847361735	Tome 16 : De Lourdes à Rome : Les Trois villes (1) (1894-1896)	2007
9782847362411	Tome 17 : Paris fin de siècle : Les Trois Villes (2) (1897-1898)	2007
9782847362428	Tome 18 : De l'Affaire aux Quatre Évangiles (1) (1898-1900)	2008
9782847362565	Tome 19 : L'utopie sociale, les quatre évangiles (2) (1901)	2009
9782847362572	Tome 20 : Les Quatre Évangiles (3) : Vérité et Justice (1902-1903)	2009

9782847362589	Tome 21 : Index analytique	2010
9782365837958	Zola, renégats et alliés, la République naturaliste	2013
9782847360516	Lire-Dé-lire Zola	2004
9782365837927	La représentation du réel dans le roman	2002
9782763794525	La raison exaltée. Études sur De la littérature de Madame de Staël	2011
9782763790909	La relation de voyage en Amérique (XVIe-XVIIIe siècles). Au carrefour des genres	2011
9782760622173	Émile Zola. Correspondance XI, Lettres retrouvées	2010
9782760618756	Introduction aux littératures francophones	2004
9782760621268	Le corps érotique dans la poésie française du XVIe siècle	2010
9782760621992	Le drôle de roman. L'œuvre du rire chez Marcel Aymé, Albert Cohen et Raymond Queneau	2010
9782760619432	Le pas de l'aventurier. À propos de Rimbaud	2004
9782760622227	Le roman vietnamien francophone. Orientalisme, occidentalisme et hybridité	2011
9782760618251	Les lettres romaines de Du Bellay. Les Regrets et la tradition épistolaire	2001
9782760618794	Littératures mineures en langue majeure. Québec / Wallonie-Bruxelles	2003
9782760618343	Mon cher maître. Lettres d'Ernest Vizetelly à Émile Zola, 1891-1902	2002
9782902709830	Naissances de la littérature française IXe-XVe siècle	1998
9782760618558	Proust épistolier	2003
9782760617322	René Char et la métaphore Rimbaud. La lecture à l'œuvre	2000
9782760307599	Alain Robbe-Grillet. Balises pour le XXIe siècle	2010
9782760305809	De l'écrit à l'écran. Les réécritures filmiques du roman africain francophone	2004
9782760515062	Camus. Nouveaux regards sur sa vie et son œuvre	2007
9782130450559	Les apprentissages de Zola	1993
9782840500590	Albert Cohen, Une quête solaire	1996
9782840505068	Assia Djebar, Histoires et fantaisies	2007
9782840508380	Balzac, le texte et la loi	2012
9782840505815	Bossuet	2008
9782840507482	Contes et discours bigarrés	2011
9782840503395	Contrechamps tragiques, Contribution antillaise à la théorie du littéraire	2004
9782840504566	Destinées voyageuses, La Patrie, la France, le Monde	2006
9782840504948	Espaces lointains, espaces rêvés dans la fiction romanesque du Grand Siècle	2007
9782840502470	Études sur les Illuminations de Rimbaud	2002
9782840506614	Figures tutélaires, textes fondateurs, Francophonie et héritage critique	2009
9782840507185	Gaspard de la Nuit, Le Grand Œuvre d'un petit romantique	2010
9782840501007	Gérard de Nerval	1997
9782840506270	Hugo sous les feux de la rampe, Relire Hernani et Ruy Blas	2009
9782840503107	Illusions perdues	2003
9782840508700	Isthmes francophones : du texte aux chants du monde	2012
978284050376X	Jehan Despert, Une œuvre placée sous le signe de la poésie	2004
9782840504627	José-Maria de Heredia, Poète du Parnasse	2006
9782840500124	L'Alexandrin dans le Crève-Cœur d'Aragon	1992
9782840506799	L'atelier de Robert Challe (1659-1721)	2010
9782840505600	L'écrivain masqué	2008
978284050250X	L'italianisme de Michel de Montaigne	2003
9782840508328	La poésie à la cour de François Ier	2012
9782840503965	La prose transfigurée, Études en hommage à Paul Claudel	2005
9782840508519	La science-fiction en France, Théorie et histoire d'une littérature	2012

9782840507086	Le débat d'idées dans le roman français	2010
9782840503040	Le Deuxième Sexe de Simone de Beauvoir	2004
9788882294922	Le langage en représentation, Essai sur le théâtre de Balzac	2004
9782904315244	Le naturalisme en question	1986
9782840504399	Les Afriques de Rimbaud	2006
9782840502654	Les Fleurs du mal	2003
9782840503439	Les modernités de Victor Hugo	2004
9782840505532	Les premiers recueils de Verlaine, Poèmes saturniens, Fêtes galantes, Romances sans parole	2007
9782840506133	Lire L'Astrée	2008
9782840502517	Marie de Gournay, Un cas littéraire	2002
9782840506713	Marivaux : jeu et surprises de l'amour	2009
9782840504788	Mémoires du Grand Océan, Des relations de voyages aux littératures francophones de l'océan Indien	2007
9782840504368	Michel Déon, aujourd'hui	2005
9782840501657	Mme de Staël, Corinne ou l'Italie (1807)	2000
9782840503654	Paul Verlaine	2004
9782840501329	Poétiques d'Édouard Glissant	1999
9782840504634	Potocki et l'imaginaire de la création	2006
9782840506119	Répertoire des pastiches et parodies littéraires des XIXe et XXe siècles	2009
9782840505914	Robert Challe et les passions	2008
9782840501213	Stéphane Mallarmé	1998
9782840507659	Tête d'or, Le chant de l'origine	2011
9782840503699	Tocqueville et la littérature	2004
9782840502265	Victor Hugo. La Légende des siècles	2002
9782847366280	La Librairie Tallandier, Histoire d'une grande maison d'édition populaire (1870-2000)	2011
9782847360455	Presse & Plumes, Journalisme et littérature au XIXe siècle	2004
9782763794709	Mémorialistes français sous le règne de Louis XV, Bibliographie	2011
9782728804696	Alain, littérature et philosophies mêlées	2012
9782728801718	Autour de René Char	1991
9782728803071	Charles Péguy	2004
9782728801701	Reverdy aujourd'hui	1991
9782365837941	La Bataille littéraire. Essai sur la réception du naturalisme à l'époque de Germinal	1989
9782894484296	Cent ans de littérature yiddish et hébraïque au Canada	2005
9782847346121	Aragon avant Elsa	2009
9791021008434	Aragon retrouvé, 1916-1927	2015
9791021002388	Chrétien de Troyes	2009
9791021009158	Correspondance Nelly Kaplan-André Pieyre de Mandiargues	2009
9782235017848	Jean-Jacques Rousseau, Tome 1	1988
9782235017855	Jean-Jacques Rousseau, Tome 2	1989
9782847345346	Prends garde à la douceur des choses, Paul-Jean Toulet, une vie en morceaux	2008
9782847343342	Prosper Mérimée	2009
9782264012661	José Corti, 1938-1988, 50 ans d'édition	1988
9782892611700	Balzac. Une poétique du roman	1996
9782892614398	Ce corps qui parle. Pour une lecture dialogique de Denis Diderot	2005
9782892613766	Du côté de la sexualité. Proust, Yourcenar, Tournier	2004
9782892614350	Écrire de la fiction au Québec	2005

9782892613636	Émile Zola. Les inachevés. Une poétique de l'adolescence	2003
9782892613094	Figures baroques de Jean Genet	2001
9782892611830	Images littéraires ou Comment lire visuellement Proust	1997
9782892611342	Kundera ou la mémoire du désir	2004
9782892611328	L'ambiguïté américaine. Le roman québécois face aux États-Unis	2005
9782892614367	La bouche théâtrale. Études de l'oeuvre de Valère Novarina	2006
9782892613681	Le langage de la pensée et l'écriture. Humboldt, Valéry, Beckett	2003
9782892612226	Marguerite Yourcenar. Écritures de l'Autre	1997
9782892614756	1850. Tombeau d'Honoré de Balzac	2007
9782892611724	Robert Desnos. Le poème entre temps	1996
9782369433767	La Révolution française, essor ou blocage économique ?	1990
9782909034454	La Conscription au temps de Napoléon, 1798-1814	2003
9782758700623	La Marine impériale, Le grand rêve de Napoléon	2010
9782909034294	Les Généraux de la Révolution et de l'Empire	2002
9782758700258	Murat, 1767-1815	2008
978290164788X	La Moselle et Napoléon, Étude d'un département sous le Consulat et l'Empire	1986
9782909552004	Napoléon dans l'exil, Tome I, 7 août 1815-20 avril 1817	1993
9782909552012	Napoléon dans l'exil, Tome II, 21 avril 1817-25 juillet 1818	1993
9782909552047	Napoléon et la Perse, Les Relations franco-persanes sous le Premier Empire dans le contexte des rivalités entre la France, l'Angleterre et la Russie	1995
9782876920328	Roederer, 1754-1835	1989
9782847360011	Autour de l'empoisonnement de Napoléon	2001
9782847361452	Balades napoléoniennes dans Paris	2006
9782847365771	De l'empereur au roi. Correspondance d'Eugène de Roussy	2012
9782847360387	Duroc	2004
9782847360035	Fouché, tome 1	2002
9782847360042	Fouché, tome 2	2002
9782847361193	Franc-maçonnerie et sociétés secrètes contre Napoléon	2005
9782847360301	L'Amérique du Nord et Napoléon	2003
9782847361896	L'Andalousie et Napoléon. Contre-insurrection, collaboration et résistances dans le midi de l'Espagne (1808-1812)	2007
9782847361445	L'Anti-Napoléon	2006
9782847360318	L'Espagne contre Napoléon	2003
9782847360004	La Proclamation de l'Empire	2002
9782847361681	Le Général Gourgaud	2006
9782847361117	Le Maréchal Davout	2005
9782847360493	Le Maréchal Victor	2004
9782847360097	Le Mythe du héros	2002
9782847364835	Le Siègne de Metz	2009
9782847366402	Les Députés de Napoléon	2012
9782847360769	Les Grands Traités de l'Empire, Tome 2	2004
9782847360776	Les Grands Traités de l'Empire, Tome 3	2004
9782847360141	Les Grands Traités du Consulat, Tome 1	2002
9782847360882	Lettres d'un lion. Correspondance inédite du général Mouton avec son épouse.	2005
9782847364927	Louis Bonaparte	2010
9782847364026	1809, les Français à Vienne. Chronique d'une occupation	2009
9782847365269	1810, le tournant de l'Empire	2010
9782365836760	Montalivet	2011
9782847360189	Napoléon à l'écran	2003

9782847360288	Napoléon à l'île d'elbe	2003
9782847360752	Napoléon dans la littérature	2004
9782847360394	Napoléon et les Italiens	2003
9782847360431	Napoléon et les lycées	2004
9782847360134	Schulmeister	2002
9 782847360172	La médecine napoléonienne	2003
9782847360219	Souvenirs historiques du capitaine Krettly	2003
9782901952749	Les Provinces illyriennes, Cinq études	2010
9782901952718	Les Souvenirs du Vieux Slovène, En Russie avec la Grande Armée	2009
9782365838153	Actes du tribunal révolutionnaire	2012
9782365838238	Histoire politique de la Révolution française	2012
9782847361766	Mémoires de Charlotte Robespierre	2006
9782369434382	Mœurs, santé et maladies en 1789	2014
9782847363630	Révolutions et mythes identitaires	2009
9782365833820	Soubiran, un escroc au renseignement sous Napoléon	2013
9782365833776	Charles Pierre François Augereau (1757-1816)	2014
9782369420705	Le Congrès de Vienne (1814-1815)	2014
9782365838511	Guerres et armées napoléoniennes	2013
9782908327199	Albert Mathiez	1974
9782908327151	Bibliographie de Georges Lefebvre	1972
9782908327472	Des notions-concepts en révolution autour de la liberté politique à la fin du XVIIIe siècle	2003
9782908327274	Du féodalisme au capitalisme, Problèmes de la transition	1982
9782908327328	Gilbert Romme (1750-1795)	1996
9782908327250	Girondins et Montagnards	1980
9782908327014	Jean-Marie Roland et le ministère de l'Intérieur (1792-1793)	1964
9782908327045	L'Apanage de Philippe-Égalité, duc d'Orléans (1785-1791)	1965
9782908327236	L'Histoire de la Révolution et de l'Empire en Bretagne, 1940-1974	1978
9782908327106	La "Conspiration de Batz" (1793-1794)	1969
9782908327434	La France et les Amériques au temps de Jefferson et de Miranda	2001
9782908327205	La Presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)	1975
9782908327311	La République et l'Europe	1994
9782908327076	La Révolution française et l'éducation technique	1968
9782908327182	La Suisse et la Révolution française	1973
9782908327120	La Vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution	1970
9782908327281	Le Faubourg Saint-Antoine (1789-1815)	1981
9782908327298	Le Faubourg Saint-Marcel à l'époque révolutionnaire, Structure économique et composition sociale	1983
9782908327007	Le Général Dupuy et sa correspondance (1792-1798)	1962
9782908327212	Les Fêtes de la Révolution	1977
978-2908327410	Sciences et techniques autour de la Révolution française, Approche interdisciplinaire	2000
9782908327038	Les Jacobins polonais	1965
9782908327083	Les Mirabeau et leur temps	1968
9782908327052	Les Premiers préfets des Hautes-Pyrénées (1800-1814)	1965
9782908327397	Mélanges Michel Vovelle sur la Révolution, Approches plurielles	1997
9782908327168	Patriotisme et nationalisme en Europe à l'époque de la Révolution française et de Napoléon	1973
9782908327441	Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Contributions à l'histoire de l'abolition de l'esclavage, 1789-1804	2002
9782908327137	Problèmes d'histoire de la Corse (de l'Ancien Régime à 1815)	1971
9782908327304	Révolutions aux colonies	1993

9782908327465	Suffrage, citoyenneté et révolutions, 1789-1848	2002
9791021006621	Fouché. Les silences de la pieuvre	2014
9791021002425	La Grande Armée de la Liberté	2009
9791021008441	La liberté ou la mort, mourir en député, 1792-1795	2015
9782847346381	La Révolution française, Une histoire toujours vivante	2009
9791021000841	Leipzig	2013
9791021000858	Madame Élisabeth	2013
9782847346985	Mémoires de Napoléon, Tome I, La campagne d'Italie, 1796-1797	2010
9782847346978	Mémoires de Napoléon, Tome II, La campagne d'Égypte, 1798-1799	2011
9782847346992	Mémoires de Napoléon, Tome III, l'île d'Elbe et les 100 jours, 1814-1815	2011
9791021001480	Napoléon et 40 millions de sujets	2014
9791021009585	Napoléon et Joseph Bonaparte, le Pouvoir et l'Ambition	2010
9782847349924	Napoléon, chef de guerre	2012
9791021001893	Napoléon, Empereur de l'île d'Elbe	2011
9782847345513	Parlez-vous sans culotte ?	2009
9782847344103	Quand Napoléon inventait la France, Dictionnaire des institutions politiques, administratives et de cour du Consulat et de l'Empire	2008
9782363580214	D'une terreur à l'autre	2012
9782363580306	Démolir la Bastille	2012
9782363580061	La Gloire et l'échafaud	2011
9782363580290	La machine à fantômes	2012
9782758701279	La crise financière et la fin de l'Ancien Régime, Chronique d'un désastre évitable	2015
9791021015982	C'est la révolution qui continue ! La Restauration, 1814-1830	2015
9791021002814	Le Monde selon Napoléon	2015
978-2847341232	Le Sacre de Napoléon	2004
978-2847341379	Les Marins de Napoléon	2004
9782847343168	Louis XVI	2006
9782908327380	Presse populaire et feuilles volantes de la Révolution à Paris, 1789-1792	1991
9782847342369	Trafalgar	2006
9782908327021	Un journal de province sous la Révolution	1964
9782908327175	Un journaliste contre-révolutionnaire	1973
9782908327229	L'âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804)	1977
9782369438090	Paysans en Révolution, Terres, pouvoir, jacqueries (1789-1794)	2012
9782908327366	Recherches sur la Révolution, Un bilan des travaux scientifiques du bicentenaire	1991
9782363581877	Chouans et Vendéens contre l'Empire, 1815, L'autre Guerre des Cent-Jours	2015
9782363581556	Honneur et violences de guerre au temps de Napoléon, La campagne de Calabre	2015
9782363580405	L'obscurantisme et les Lumières, Itinéraire de l'abbé Grégoire, évêque révolutionnaire	2013
9782363580665	Leipzig, 1813, La guerre des peuples	2013
9782363581853	Missionnaires de la République	2015
9782363580719	Révolutionnaires, Pour une anthropologie politique de la Révolution française	2013

### Annexe Description de la Documentation

101. Chaque livraison doit être accompagnée d'un document précisant de façon la plus précise et la plus exhaustive possible :

- Une référence au contrat signé, des contacts (notamment un correspondant technique) chez l'éditeur et une datation des données.
- Le type de documents contenu dans la livraison (Titre de périodiques, E-book, Book Series, Dictionnaire, ...)
- Pour chaque type de document, il faudra préciser le nombre total d'éléments et de sous éléments. Par exemple pour un titre de périodique, la couverture (date de début : date de fin), le nombre de volumes, de numéros, et d'articles et de PDF associés.
- Si pour un type de document, la DTD a changé de version au cours du temps, il faudra une table associant pour chaque période, la version de DTD qui correspond aux métadonnées.
- Une description du format des données, c'est à dire l'organisation des données sur le disque (ex ISSN/Année/volume/Numero/... ou Année/ISSN/volume/Numero/...).
- Si une nomenclature spécifique est utilisée, une description de celle-ci sera demandée (ex VOL=Year.VolumeID)

102. Avant la signature du contrat, l'éditeur s'engage à fournir les éléments cités ci-dessus ainsi qu'un jeu de test comprenant au moins 1% de chaque type de données conformes aux descriptions qu'il en fera et au schéma de données associé.

**Annexe Modalités d'accès**

## 103. Adresse de la base de données

- la base de données sera accessible à l'adresse : <http://www.numeriquepremium.com/>

## 104. Normes et protocoles

- L'Editeur s'engage à respecter au moins l'un des trois protocoles suivants:

- protocole OAI ;
- protocole Z39-50 ;
- protocoles SRU et SRW.

- Afin d'assurer le lien entre une source d'informations et le bénéficiaire et/ou l'utilisateur, requérant les données le Licencié devra être respecter l' OpenURL protocole standardisé.

- Afin de permettre l'accessibilité aux services et contenus en ligne pour les handicapés et les seniors, l'Editeur s'engage à respecter les normes techniques établies par la Web Accessibility Initiative (WAI) du World Wide Web Consortium (W3C).

**Annexe : Statistiques**

106. Les statistiques globales devront être mises à disposition par l'Editeur à l'ABES à l'adresse : <http://www.numeriquepremium.com>.
107. Les statistiques devront être mises à disposition par l'Editeur à chaque Bénéficiaire à l'adresse : <http://www.numeriquepremium.com>.
108. Les statistiques fournies par l'Editeur devront être compatibles avec la dernière recommandation COUNTER en vigueur.
109. Les données statistiques devront pouvoir être moissonnées par le protocole SUSHI afin de permettre l'interopérabilité des données statistiques applicable dans le cadre du projet COUNTER.
110. D'une manière générale, l'Editeur s'engage à respecter les normes et recommandations futures élaborées conjointement par les bibliothécaires et les éditeurs.